



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Toxicité des cosmétiques (phénoxyéthanol, triclosan)

Question écrite n° 10299

Texte de la question

M. Jean-Charles Larssonneur interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le phénoxyéthanol et le triclosan. Dans un rapport récent, l'agence nationale de sécurité du médicament recommande de bannir le phénoxyéthanol utilisé notamment dans les produits d'hygiène et de beauté. Considéré comme allergisant, le phénoxyéthanol peut provoquer de l'eczéma et de l'urticaire. Le phénoxyéthanol serait également porteur de risques cancérogènes et de toxicité pour le fœtus. Une autre étude a également démontré la nocivité du triclosan, présent notamment dans de nombreux dentifrices, du fait de son caractère perturbateur endocrinien. Au regard de la toxicité de ces produits, il souhaite connaître le positionnement du Gouvernement sur une éventuelle interdiction.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Larssonneur](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10299

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5737

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)